



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Demande de délivrance de la carte professionnelle de conducteur de voiture
de transport avec chauffeur (VTC)**

- 1^{re} demande de carte professionnelle de conducteur de VTC
- Renouvellement de carte professionnelle de conducteur de VTC
- Duplicata de carte professionnelle de conducteur de VTC

**Votre demande doit être transmise au Préfet du département dans lequel vous
avez élu domicile.**

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Téléphone(*) :

Email(*) :

Numéro du permis de conduire :

Fait à :

Le :

Signature :

(*) obligatoire

Le paiement de la carte vous sera demandé en ligne par le biais de votre adresse courriel.

Liste des pièces à fournir pour l'obtention d'une carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

I. Pour 1^{re} demande :

- Le formulaire de demande de carte complété, signé et daté.
- Le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (apposez votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre prévu à cet effet, **ne pas coller la photo**).
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, ou carte de séjour (avec autorisation de travailler) en cours de validité.
- La copie recto-verso du permis de conduire B en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur,

Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants :

- Copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,
- Attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite bien chez elle,
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

- Deux photos d'identité récente.
- Une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- Un certificat médical (*imprimé cerfa n°14880*02*) délivré depuis moins de deux ans avec la mention Voiture de Tourisme avec Chauffeur (VTC), par un médecin agréé par la Préfecture de la Charente, **OU** l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite délivrée depuis moins de deux ans.

Justifier de la condition d'aptitude professionnelle :

- La copie du relevé de notes faisant apparaître le résultat favorable obligatoirement.

OU

- Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale **d'un an à temps complet**, ou à temps partiel pour une durée équivalente, dans des fonctions de conducteur professionnelle de personnes au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle (voir pièce à fournir ci-dessous).

Activité salariée :

- Fiches de paie correspondant à un temps plein sur une année (pour les temps partiels, il convient de fournir autant de fiches de paie que nécessaire pour comptabiliser un temps plein).
- Contrat de travail mentionnant l'activité de conducteur ou chauffeur dans le domaine du transport de personnes.
- Attestation d'employeur établissant bien d'une activité professionnelle de conducteur ou de chauffeur dans le domaine du transport de personnes.
- En cas d'expérience de conducteur de transport de voyageurs par bus ou autocar, fournir la carte de qualification de conducteur routier.

Activité en qualité de conducteur non salarié :

- Un extrait Kbis de moins de trois mois.
- La déclaration de l'activité de micro entrepreneurs
- L'immatriculation au registre des métiers.

1) Pour les entrepreneurs indépendants ayant assuré du transport de personnes avec des véhicules de plus de 9 places y compris celle du conducteur (bus-autocar) :

- Copie de la licence de transport communautaire de personnes.
- Copie de la « copie certifiée conforme » de la licence de transport communautaire de personnes.

2) Pour les entrepreneurs indépendants ayant assuré du transport de personnes avec des véhicules de moins de 9 places y compris celle du conducteur (bus-autocar) :

- Copie de la licence de transport intérieur de personnes.
- Copie de la « copie certifiée conforme » de la licence de transport intérieur de personnes.

3) Pour les taxis :

- Copie de la carte professionnelle de taxi.

4) Pour les autres professionnels du transport de personnes (ambulances, VSL) :

- Les documents (comptables notamment) permettant d'établir la réalité d'une activité professionnelle.

II. Pour une demande de renouvellement ou une demande de duplicata :

<u>Demande de renouvellement</u>	<u>Demande de duplicata</u>
Le formulaire de demande de carte complétée, signée et datée.	
Le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre prévu à cet effet, ne pas coller la photo).	
La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, ou carte de séjour (avec autorisation de travailler) en cours de validité.	
La copie recto-verso du permis de conduire B en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.	
Un justificatif de domicile de <u>moins de trois mois</u> au nom du demandeur, Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants : <ul style="list-style-type: none">• Copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,• Attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite bien chez elle,• Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.	
Deux photos d'identité récente.	
Une enveloppe timbrée avec votre adresse.	
Un certificat médical (<i>imprimé cerfa n°14880*02</i>) délivré depuis moins de deux ans avec la mention Voiture de Tourisme avec Chauffeur (VTC), par un médecin agréé par la Préfecture de la Charente, OU l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite délivrée depuis moins de deux ans.	
Copie de l'attestation de formation continue VTC.	Copie de la déclaration de vol de la carte ou une attestation sur l'honneur en cas de perte.
L'original de la carte VTC (conserver une copie, ainsi que l'attestation de formation continue en cas de contrôle).	

Votre dossier est à envoyer uniquement par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Préfecture de la Charente
DCL/BERG/Taxi-VTC
7-9 rue de la préfecture - CS92301
16023 Angoulême cedex

Pour toute demande de renseignement, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

pref-reglementation@charente.gouv.fr